



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025
À 18h

Délibération 2025 / 05
(5^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : **27**
Présents : **15**
Votants : **19**

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
04/02/2025

Date de publication du
procès-verbal de la
séance :
14/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 18 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima, ELIAS Marie-José, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît,

Absents : COQUEAU Stéphane, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan,

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2025.

Suite à la libération du bureau n° 13 du pôle social, il y a lieu de l'intégrer dans la présente délibération et de définir le tarif applicable avant sa remise en location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** exceptionnellement la mise à disposition à titre gracieux des salles communales, à l'exception des salles du pôle culturel et du pôle social et annexes, aux organismes suivants pour l'année 2025 :
 - Pôle emploi ;
 - Education nationale ;
 - Etablissement Français du Sang pour les collectes ;
 - Téléthon ;
 - Les Restos du Cœur ;
 - CAUVALDOR et les services de CAUVALDOR ;
 - Cauvaldex ;
 - Gendarmerie, CNICG, SDIS ;
 - PETR-FQVD ;
 - PNRCQ.
- **ACCORDE** exceptionnellement la mise à disposition à titre gracieux des salles communales (à l'exception de la salle des fêtes, de la salle de l'Horloge, et du pôle culturel) aux associations Gramatoises ayant leur siège social basé à Gramat pour les activités de leurs adhérents pour l'année 2025 ;
- **ADOPTE** les tarifs de location des salles communales suivants applicables à compter du 15 février 2025 (sauf convention particulière) :

AR Prefecture

046-214601288-20250213-2025_05-DE
 Reçu le 13/02/2025
 Publié le 13/02/2025

SALLE DE L'HORLOGE

Utilisation de cette salle limitée à des manifestations exclusivement culturelles et réunions

Caution :	300,00 €
Demi-journée :	230,00 €
Journée :	340,00 €
Week-end (<i>du vendredi 14 h au lundi 9 h</i>) :	400,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat :	
	<i>Manifestation lucrative :</i> 100,00 €
	<i>Manifestation non lucrative :</i> 30,00 €

SALLE DES FETES JEAN DUMAS**Salle du 1^{er} étage :**

Journée :	40,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat :	
	Forfait maximum 1 demi-journée : 15,00 €
	Journée : 20,00 €

Grande salle :

Caution :	600,00 €
Demi-journée :	220,00 €
Journée :	380,00 €
Week-end (<i>du vendredi 14 h au lundi 9 h</i>) avec supplément loges gratuit :	440,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat :	
	<i>Manifestation lucrative :</i> 100,00 €
	<i>Manifestation non lucrative :</i> 30,00 €

Supplément loges :

Demi-journée :	35,00 €
Journée :	55,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat (par manifestation) :	10,00 €

SALLE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE, LOCAL ATEMCO

(Sauf pour les associations ayant leur siège social basé à Gramat)

Heure :	15,00 €
Demi-journée :	40,00 €
Journée :	70,00 €
Caution salle de l'ancienne bibliothèque :	150,00 €

AR Prefecture

046-214601288-20250213-2025_05-DE

Recu le 13/02/2025

LOUIS MAZET/02/2025

ANCIENNE ECOLE LOUIS MAZET*(Sauf pour les associations ayant leur siège social basé à Gramat)*

Heure :	15,00 €
Tarif mensuel pour une heure d'utilisation hebdomadaire :	
	Hall : 20,00 €
	Salle de danse : 20,00 €

POLE SOCIAL ET ANNEXES

Tarif de location mensuel :		
	Bureau 2 – Porte A / Rdc :	60,00 €
	Bureau 11 – Porte A / étage :	180,00 €
	Bureau 13 – Porte A / étage :	190,00 €
	Bureau 02/1 – Porte D / Rdc :	80,00 €
	Bureau 02/2 – Porte D / Rdc :	60,00 €
	Bureau 12 – Porte D / étage :	80,00 €
	Bureau 13 – Porte D / étage :	60,00 €
	Bureau 14 – Porte D / étage :	43,00 €
Tarif de location ponctuelle – Bureaux n° 3 – Porte A / Rdc :		
	Demi-journée :	15,00 €
	Journée :	30,00 €
	Mois :	60,00 €

POLE CULTUREL

Salle du cinéma l'Atelier :			
Projection privée / séance :			360,00 €
<i>(projection qui doit être impérativement réalisée par l'employé communal)</i>			
Projection diapo ou film amateur / séance :			160,00 €
<i>(projection privée sans utilisation du matériel communal ni du personnel communal)</i>			
Associations ayant leur siège social basé à Gramat / séance :			30,00 €
Espace numérique de la Médiathèque avec accès Wi-Fi :			
	Heure	Demi-journée	Journée
Sans matériel informatique ni animateur :	5,00 €	20,00 €	35,00 €
Avec matériel informatique sans animateur :	10,00 €	25,00 €	50,00 €
Sans matériel informatique en présence d'un animateur :	20,00 €	40,00 €	80,00 €
Avec matériel informatique et en présence d'un animateur :	30,00 €	65,00 €	120,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

